

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 25 Octobre 2018

P.V. N° 10

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : MM. Bernard BIAVA – Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modifications d'horaires*
- *Reports de rencontres*
- *Traitement des feuilles de match*

FORFAIT GENERAL

U 17 D3 Poule A – RIANS : avec amende de 122 €.

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « ALLER » du championnat, les matches joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (Art.64 .f des R.S du DISTRICT).

INFORMATION

U 15 à 8

A ce jour, cinq équipes sont inscrites.

Le championnat commencera le 11 Novembre 2018.

Il se fera en deux phases « aller- retour ». En fin de saison, le cumul des points des deux phases désignera le classement final.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

U.S.A.M : demande le report du match U 15 D2 Poule A contre SIX FOURS LE BRUSC du 04/11/2018 au 29/11/2018.
Vu accord des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 29/11/2018.

CLARET MONTETY demande le report du match U 15 D2 Poule A contre SIX FOURS/BRUSC du 27/10/2018 au 18/11/2018.
La Commission ne peut accepter cette date, le club de CLARET MONTETY joue en Coupe.

PIGNANS/CARNOULES : demande le report du match U 15 D3 Poule C contre SC COGOLIN 2 du 04/11/2018 au 16/12/2018.
Vu accord écrit des deux clubs. La Commission dit match à jouer le 16/12/2018.

FC PUGET demande le report du match U 19 D2 Poule B contre US LE PRADET du 20/10/2018 au 15/12/2018.
Vu accord écrit des deux clubs. La Commission dit match à jouer le 15/12/2018.

AS Ste MAXIME demande le report du match U 15 D1 contre FREJUS/St RAPHAEL du 21/10/2018 au 14/11/2018.
Vu accord écrit des deux clubs. La Commission dit match à jouer le 14/11/2018.

FC LE REVEST demande le report du match U 17 D2 Poule A contre CARQ/ LA CRAU du 11/11/2018 au 18/11/2018.
La Commission ne peut accepter cette date.
Le Club du REVEST joue en coupe le 18/11/2018.

ASPI GIENS : demande le report du match U 17 D2 Poule A contre FC LA SEYNE du 28/10/2018 au 22/12/2018.
Manque accord écrit du club de LA SEYNE.

Matchs en retard

A jouer le 27 octobre 2018

U17 D2 Poule A

FC LA SEYNE 1 – GIENS 1 du 09/09/2018 (51202.1)

U15 D1

FC LA SEYNE 1 – MAR VIVO 1 du 16/09/2018 (51096.1)

U15 D2 Poule C

CANNET DES MAURES 1 - FREJUS/ST RAPHAEL 3 du 16/09/2018 (51471.1)

A jouer le 28 octobre 2018

U19 D2 poule A

USAM – SIX FOURS LE BRUSC FC du 30/09/2018 (51730.1)

U15 D1

STE MAXIME 1 – LA VALETTE 2 du 16/09/2018 (51094.1)

A jouer le 03 novembre 2018

U19 D1

FC LA SEYNE 1 – SC TOULON 3 du 09/09/2018 (51663.1)

U 17 D2

GIENS - PIVOTTE SERINETTE du 30/09/2018 (51220.1)

U17 D3 Poule B

LES VALLONS 1 – CUERS/PIERREFEU 2 du 30/09/2018 (54254.1)

U15 D1

SC TOULON 1 – STE MAXIME 1 du 23/09/2018 (51100.1)

FREJUS/ST RAPHAEL 2 – FC LA SEYNE 1 du 23/09/2018 (51102.1)

U15 D2 Poule A

STMANDRIER 1 –ELAN CAMPSOIS 1 du 23/09/2018 (51346.1)

A jouer le 04 novembre 2018

U19 D1

LA LONDE – CARQ/LA CRAU 1 du 23/09/2018 (51667.1)

U15 D2 Poule C

PUGET/ARGENS 1 – CANNET DES MAURES 1 du 23/09/2018 (51477.1)

A jouer le 14 Novembre 2018

U15 D1

FREJUS/St RAPHAEL 2 - STE MAXIME 1 du 09/09/2018 (51089.1)

A jouer le 17 novembre 2018

U15 D2 Poule C

CANNET DES MAURES 1 – RC LA BAIE du 30/09/2018 (51483.1)

U15 D3 Poule A

USAM 2 – St CYR 2 du 07/10/2018 (54352.1)

Poule C

COGOLIN - PUGET/ARGENS du 30/09/2018 (54411.1)

LORGUES 2 – SC DRAGUIGNAN 3 du 06/10/2018 (54420.1)

A jouer le 18 novembre 2018

U17 D2 Poule B

MAR VIVO 2 – RC LA BAIE 1 du 16/09/2018 (51271.1)

U15 D3 Poule A

LE REVEST 1 - ST MANDRIER 2 du 14/10/2018 (54356.1)

A jouer le 29 novembre 2018

U15 D2 Poule A :

USAM 1 – SIX FOURS LE BRUSC FC 2 du 16/09/2018 (51338.1)

A jouer le 15 décembre 2018

U19 D2 Poule B

LE PRADET – PUGET S/ARGENS du 20/10/2018 (51804.1)

A jouer le 16 décembre 2018

U19 D1 :

CARQ/LA CRAU 2 – RAMATUELLE 1 du 07 10 2018 (51676.1)

U19 D2 Poule B

PAYS DE FAYENCE 1 – FLAYOSC du 30 09 2018 (51796.1)

U17 D2 Poule A

CARQ/LA CRAU 2– LE PRADET 1 du 06 10 2018 (51222.1)

U15 D2 Poule A

LA VALETTE 3 – USAM du 07.10.2018 (51353.1)

ELAN CAMPSOIS 1 – T.HOPITAL/PTT T. 1 du 16/09/2018 (51340.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINEJournée du 21.10.18**U19 D1 :**

FC LE REVEST – LES ARCS

SOLLIES FARLEDE – LA SEYNE FC

LA LONDE SO – Ste MAXIME AS

RAMATUELLE FC – SANARY US

LA VALETTE UA – RACING FC TOULON 2

U19 D2 Poule A :

OLLIOULES – LE MOURILLON

CSC TOULON EST – St MANDRIER

PIVOTTE/SERINETTE – St CYR

BANDOL – LA GARDE

Poule B :

COGOLIN – FLAYOSC

St ZACHARIE – ROCBARON

ROUGIERS – PAYS DE FAYENCE

LE LUC – St MAXIMIN

U17 D2 Poule A :

BANDOL – LE PRADET

RACING TOULON 2 – LA LONDE

GIENS – CARQ/CRAU 2

U17 D3 Poule C :

SALERNES – PUGET S/ARGENS 2

U15 D1 :

LA SEYNE FC – SC DRAGUIGNAN

U15 D2 Poule A :

CLARET MONTETY – CAMPS

Poule B :

US VAL ISSOLE – HYERES ASPTT

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**U19 D2 Poule A**

LA CADIERE / SIX FOURS LE BRUSC 2 du 20.10.18

U15 D2 Poule B

LA LONDE 2 / GARDIA CLUB 2 du 07.10.18

U15 D3 Poule C

ENT. PIGNANS-CARNOULES / STE MAXIME 2 du 07.10.18

SC DRAGUIGNAN 3 / ENT. PIGNANS-CARNOULES du 20.10.18

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTESJournée du 21.10.2018**1^{er} Rappel****U19 D2 Poule A**

LE PRADET / USAM

U17 D2 Poule B
LES ARCS / MAR VIVO 2

Journée du 30.09.2018
3^{ème} Rappel – Transmis à la C.S.R.

U15 D2 Poule B
LA LONDE 2 / GARDIA CLUB 2

D3 Poule C
PIGNANS- CARNOULES / STE MAXIME 2

Prochaine réunion
Mercredi 31 Octobre 2018

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS